



Conseiller(ère) conjugal(e)

Famille : Soins
Sous-famille : Conseil aux personnes et éducation physique
Code métier : 05M60

▶ Informations générales

Définition :

Recevoir des personnes ou des couples présentant une demande d'aide psychologique, liée à une difficulté personnelle, conjugale ou familiale, afin d'assurer l'écoute de chacun, de favoriser l'échange en offrant un cadre spatio-temporel structurant, d'analyser leur demande, d'aider à une élaboration psychique et de les orienter.

Autres appellations :

Médiateur(trice) familial(e).

▶ Activités

- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine d'activité
- Information et conseil auprès des personnels / utilisateurs / usagers, relatif au domaine d'activité
- Médiation des relations avec la famille, le représentant légal de la personne et les différents partenaires extérieurs
- Recueil / collecte de données ou informations spécifiques à son domaine d'activité
- Tenue d'entretiens avec des personnes (patients, familles,...)
- Veille spécifique à son domaine d'activité

▶ Savoir-Faire

- Argumenter et convaincre avec un ou plusieurs interlocuteurs (interne et externe)
- Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans son domaine de compétence
- Conduire un entretien d'aide
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives

▶ Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Communication et relation d'aide	Connaissances approfondies
Droit civil	Connaissances opérationnelles
Intervention sociale	Connaissances opérationnelles
Négociation : méthodes et techniques	Connaissances opérationnelles
Psychologie générale	Connaissances approfondies

Connaissances approfondies :



Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

L'activité s'effectue principalement sous la forme d'une relation bilatérale mais s'inscrit de plus en plus dans un travail d'équipe à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure (travail partenarial ou interinstitutionnel).

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Accessible généralement aux titulaires d'un diplôme d'Etat de travailleur social (d'assistant de service social, d'éducateur, de conseiller en économie sociale et familiale...).

Nécessité d'une attestation d'aptitude au conseil conjugal et familial délivrée à l'issue d'une formation de 400 heures dispensée par des organismes agréés. La formation s'échelonne sur environ deux ans. Elle est ouverte aux candidats possédant un diplôme d'Etat médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique ou d'animation ainsi qu'aux titulaires de l'unité de formation pour une éducation à la vie (160 heures) justifiant de 200 heures d'activité d'accueil ou d'information dans le domaine conjugal.

Le postulant doit obligatoirement posséder l'attestation de qualification au conseil conjugal et familial.

Correspondances statutaires éventuelles :

Assistant socio-éducatif
Conseiller en économie sociale et familiale
(Personnel de catégorie A).

Passerelles :

Psychologue
Assistant social.